

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Présents : 9 Membres
Absente excusée : FOUGERE Audrey
Secrétaire : Madame GERVASI Laëtitia

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au rajout de ce point.

N° 575 – Vente terrain lotissement « Rue des Pins »

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'un permis de construire a été déposé pour l'achat de parcelles Rue des Pins. Mademoiselle Jennifer ZUNINO et Monsieur Mikaël THOUVIGNON souhaitent acquérir deux parcelles, cadastrées A2578 et A2579, d'une superficie chacune de 867 m² au prix de 23 € le m² soit 39 882, 00 €. Monsieur Le Maire propose de vendre ces deux parcelles aux intéressés. Un certificat leur sera délivré dans le sens que la vente sera faite à condition de l'octroi du prêt. La vente sera conclue par un acte administratif.

N° 576 – Vente ou échange terrain

Suite à la demande d'un administré souhaitant acquérir ou échanger un terrain avec la commune, Le Conseil Municipal propose de céder la parcelle cadastrée A694 en partie (chemin communal), d'une superficie de 208 m² (à partager) à l'€uro symbolique, à charge pour l'acquéreur de procéder au bornage.

N° 577 – Etude devis (Crépi mur école maternelle, battant cloche Eglise, Chauffe-eau salle des fêtes et extincteurs)

- Crépi mur école maternelle : Monsieur Le Maire propose le devis de RJ Construction pour la réfection du crépi du mur de l'école maternelle pour un montant de 960 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté.
- Battant cloche Eglise : Monsieur Le Maire propose le devis de BODET Campanaire pour le battant de la cloche pour un montant de 2 034 € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis présenté.
- Chauffe-eau salle des fêtes : Monsieur Le Maire propose le devis de la SARL Yohann MARTIN pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes pour un montant de 1 768,80 € TTC. Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION accepte le devis présenté.
- Remplacement des extincteurs : Monsieur Le Maire propose le devis de SICLI pour le remplacement des extincteurs pour un montant de 747,95 € TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer tous les extincteurs mais seulement 3 extincteurs qui seront pris parmi les plus anciens.

N° 578 – Encaissement de chèques

Monsieur Le Maire propose l'encaissement des chèques suivant :

- Orange : 114,63 € (remboursement trop versé sur facture)
- Groupama : 76,28 € (remboursement modification contrat)
- Groupama : 663,57 € (indemnité sinistre muret Monument aux Morts)
- Trésor public : 23,00 € (dégrèvement taxe foncière)
- Armée défense : 10,50 € (remboursement sur abonnement à la revue Armées d'Aujourd'hui)

N° 579 – Fête patronale du 23 Août 2020

Monsieur Le Maire donne lecture des candidatures des industriels forains. Un courrier de confirmation leur sera adressé prochainement.

N° 580 – Etablissement des tours de garde des 15 et 22 Mars 2020

Etablissement des tours de garde

N° 581 – Réalisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Banque des Territoires demande à Monsieur Le Maire de bien vouloir réactualiser la délibération en date du 19 septembre 2019 concernant la demande de prêt.

Le Conseil Municipal de DOMPCEVRIN, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur Le Maire de la Commune de DOMPCEVRIN est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **120 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUAPRET

Montant : 120 000 Euros

Durée de la phase de préfinancement :

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du L.A

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

À cet effet, Le Conseil Municipal autorise Le Maire de DOMPCEVRIN, déléataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

N° 582 – Points informations

- Réforme Taxe Habitation : Monsieur Le Maire a rencontré Monsieur Le Trésorier au sujet de la réforme de la taxe d'habitation. Monsieur Le Maire fait part de la synthèse aux membres du Conseil Municipal

- Transfert compétence eau : la CODECOM pourrait prendre la compétence au plus tard 2026

- Recensement de la population : suite à la clôture de la collecte du recensement de la population, la commune a augmenté de 34 habitants. Nous sommes aujourd'hui 353 habitants.

- Adhésion à l'ASSEDIC : suite à l'entrevue avec l'interlocuteur de pôle emploi, il serait souhaitable d'envisager d'adhérer à la cotisation ASSEDIC pour le personnel communal. Cette cotisation représente 6,40 % de la masse salariale soit environ 2 000 à l'année

N° 583 – Questions diverses

- Rue de Saint-Mihiel : marquage au sol (passage piétons), ces travaux incombent au Département. Une demande a été faite auprès des services de l'ADA (Agence Départementale d'Aménagement)
- Rue de Saint-Mihiel (virage) : stationnement gênant des véhicules
- Monument aux Morts : retirer les thuyas pour que l'on puisse voir la façade de la Mairie et éventuellement prévoir un aménagement

Séance levée à 21 H 10